



comité
de bassin
rhône méditerranée

**BUREAU DU COMITE DE BASSIN
RHONE-MEDITERRANEE**

SEANCE DU 11 MAI 2012

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

**BUREAU DU COMITE DE BASSIN
RHONE-MEDITERRANEE
SEANCE DU 11 MAI 2012**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2012-3

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2012

DELIBERATION N° 2012-4

RESTITUTION DE L'ETUDE D'EVALUATION DE LA POLITIQUE DES SAGE
DANS LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

DELIBERATION N° 2012-5

REVISION DU DISPOSITIF D'EVALUATION ET NOUVEAU PROGRAMME
D'ETUDES

BUREAU DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 11 MAI 2012

DELIBERATION N° 2012-3

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2012

Le Bureau du Comité de bassin RHONE MEDITERRANEE, délibérant valablement,

APPROUVE le compte rendu de la séance du 24 février 2012, après prise en compte des amendements demandés par M. LASSUS.

Le Directeur général de l'Agence
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

BUREAU DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 11 MAI 2012

DELIBERATION N° 2012-4

**RESTITUTION DE L'ETUDE D'EVALUATION DE LA POLITIQUE DES SAGE
DANS LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE**

Le Bureau du Comité de bassin RHONE MEDITERRANEE, délibérant valablement,

A PRIS CONNAISSANCE AVEC INTERET des résultats de l'étude d'évaluation des SAGE, en relevant en particulier la mise en évidence de la plus value d'ores et déjà apportée par les SAGE et des pistes de progrès proposées pour améliorer leur positionnement vis-à-vis de l'aménagement du territoire ;

APPROUVE les propositions de suites à donner à cette étude faites par le secrétariat technique ;

DEMANDE :

- de porter les résultats de cette étude à la connaissance des membres du Comité de bassin par courrier ;
- à ce que le Comité d'agrément soit associé à la mise en œuvre de la politique de développement des SAGE, et en particulier à ce qu'il prenne connaissance de la carte des territoires sur lesquels l'Agence et les services de l'Etat se mobiliseront tout particulièrement pour faire émerger un SAGE ;
- au Comité d'agrément de contribuer à la mise en œuvre de cette étude, en particulier dans le cadre des délibérations qu'il émet aux différentes étapes d'élaboration des SAGE.

Le Directeur général de l'Agence
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

BUREAU DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 11 MAI 2012

DELIBERATION N° 2012-5

**REVISION DU DISPOSITIF D'EVALUATION
ET NOUVEAU PROGRAMME D'ETUDES**

Le Bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin Rhône-Méditerranée, notamment les articles 5 et 23,

Vu la délibération n°2010-8 du 1^{er} juillet 2010 adoptant le dispositif d'évaluation pérenne des politiques de l'eau pour le bassin Rhône Méditerranée et ses annexes précisant le rôle du bureau ;

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau

Considérant qu'il convient de renforcer l'indépendance du dispositif d'évaluation des politiques de l'eau du bassin ainsi que le suivi des suites qui lui sont données et leurs effets,

PROPOSE au Comité de bassin Rhône-Méditerranée :

- d'approuver les modifications du dispositif d'évaluation proposées ;
- d'approuver le programme pluriannuel d'évaluation décliné dans le nouveau dispositif ;
- de modifier son règlement intérieur en conséquence et invite les services de l'Agence à proposer les amendements nécessaires.

**Le Directeur général de l'Agence
chargé du secrétariat,**



Martin GUESPEREAU